

Une affiche de propagande, parmi tant d'autres, du régime de Vichy.

Le procès de Philippe Pétain, qui se déroula du 23 juillet au 15 août 1945 aurait dû être celui du régime de Vichy. Mais, préparé à la hâte, faute d'instruction suffisante, il fut partiellement bâclé. On se contenta d'associer le nom du Maréchal à l'Armistice et à son entrevue avec Hitler à Montoire. La politique antisémite des années noires fut à peine évoquée. Récit des débats...

PHOTO KEVSTONE / SYGMA

Les minutes du procès de PHILIPPE PÉTAIN, maréchal de France

DOSSIER DIRIGÉ PAR PASCAL KROP



PHOTO KEVSTONE

taine propagande tendancieuse l'insinue, que j'aie cherché un refuge en terre étrangère pour me soustraire à mes responsabilités. » Le chef du Reich n'avait pas répondu. Le 24 avril, le maréchal Pétain parvenait, grâce à la bonne volonté d'un officier allemand, à franchir la frontière suisse. Deux jours plus tard, à Vallorbe, le général Koenig, envoyé par de Gaulle, arrêtait Pétain et sa suite. La nouvelle avait suscité bien des remous. Tandis que la plupart des journaux de la Résistance réclamaient la mort du traître, le nouveau gouvernement était, lui, très embarrassé. « C'était là, écrit de Gaulle dans ses *Mémoires de guerre*, une échéance lamentable et inévitable. Mais, autant qu'il était à mes yeux nécessaire, du point de vue national et international, que la justice française rendit un verdict solennel, autant je souhaitais que quelque péripétie tint éloigné du sol de la France cet accusé de 89 ans, ce chef naguère revêtu d'une insigne dignité, ce vieillard en qui, lors de la catastrophe, nombre de Français avaient mis leur confiance et pour qui, en dépit de tout, beaucoup éprouvaient encore du respect et de la pitié. »

Jusqu'au bout, le maréchal Pétain avait en effet conservé bien des partisans... Il fallait faire vite. L'instruction est confiée à Pierre Bouchardon, qui avait instruit les grands procès de trahison de 1914-1918. Faute de témoins, faute d'archives, avec les pauvres interrogatoires d'un inculpé à la mémoire vacillante, elle sera bâclée.

Il fait chaud, presque étouffant, ce 23 juillet 1945. Devant les kiosques des stations de métro, les journaux, qui paraissent en grand format grâce à une allocation supplémentaire de papier, annoncent l'ouverture du procès. Une semaine auparavant, des déportés dans leur pyjama rayé ont descendu les Champs-Élysées. Le prix Goncourt vient d'être attribué à la romancière communiste Elsa Triolet. ▶

Cela devait être le plus grand procès de l'histoire contemporaine. On avait encore en mémoire celui de Louis XVI, le seul qui ait été fait en France à un chef d'Etat qui portait alors la couronne. On l'espérait grandiose, à la hauteur des événements qui venaient d'ensanguiner le monde. Mais le procès Pétain fut une mystification. On se contenta d'associer le nom du Maréchal à l'Armistice et à Montoire. Toutes les autres questions furent escamotées, jusqu'à la politique antisémite de Vichy, à peine évoquée. On allait assister, en fait, selon le joli mot de Joseph Kessel, à un « *pauvre drame bourgeois* ».

Le 5 avril 1945, apprenant que le gouvernement français entendait le juger, le maréchal Pétain, réfugié de force à Sigmaringen, avait écrit à Hitler : « *C'est en France seulement que je peux répondre de mes actes et je suis seul juge des risques que cette attitude peut comporter. Je ne puis, sans faire à l'honneur, laisser croire, comme cer-*



On attendait le plus grand procès de l'histoire contemporaine. On l'espérait grandiose mais on assiste à un pauvre drame bourgeois.

PHOTO ROGER VOLLET



PHOTO LAFI - VOLLET

La déposition de Pierre Laval

PAR
JOSEPH KESSEL



Pour « France-Soir », Joseph Kessel, « Russe de naissance et juif de surcroît », a suivi pendant vingt jours le procès Pétain.

Dans ces articles, aujourd'hui rassemblés dans un livre (« Jugements derniers », aux éditions Christian de Bartillat), le « Lion » se révèle un extraordinaire chroniqueur judiciaire. Le 3 août 1945, il laisse éclater sa colère lorsque comparait à la barre Pierre Laval. Extraits...

« Si aujourd'hui nous jugeons un accusé, l'Histoire jugera un jour les juges. »

vous rappelez, une sorte d'amour. A l'opposé, il a également soulevé des sentiments de haine et d'hostilité extrêmement violents. A la porte de cette audience, où les sentiments de passion s'éteignent, s'arrêtent, nous ne connaissons ici qu'une seule passion sous un triple aspect : la passion de la vérité, la passion de la justice et la passion de notre pays... Si ici nous jugeons un accusé, l'Histoire jugera un jour les juges et elle jugera même très certainement l'atmosphère dans laquelle le procès se sera déroulé. »

Le premier président passe ensuite directement à l'interrogatoire d'identité. « Quels sont vos nom, prénom, âge et qualité ? – Pétain, Philippe, 89 ans, maréchal de France. »

Immédiatement, le bâtonnier Payen passe à l'offensive. Il plaide l'incompétence du tribunal.

A 14 h 45, la cour rejette les conclusions d'incompétence présentées au nom de l'ac-

cusé. Le poète de la collaboration Robert Brasillach, malgré toutes les pétitions signées en faveur de sa grâce, a, lui, été fusillé le 6 février.

La salle d'audience de la première chambre de la cour d'appel de Paris, choisie pour le procès, est minuscule. La veille, on a ajouté en hâte quelques bancs de bois blanc aux travées. Face au tribunal, ses 3 magistrats et ses 24 jurés, un vieux fauteuil de cuir usé, fatigué... C'est la place réservée au Maréchal. La Haute Cour de justice est présidée par Mongibeaux, robe rouge, barbe blanche, premier président de la Cour de cassation. Dans la foule, on distingue mal les avocats des témoins, les policiers du public, qui se serre déjà dans le prétoire.

13 heures : trois coups. Mongibeaux fait son entrée, suivi du procureur général Morinet. Les jurés, eux, sont déjà là. Ce sont dix députés socialistes, deux radicaux-socialistes, un communiste (aucune femme, Lucie Aubrac a été estimée trop passionnée), trois sénateurs de gauche et douze jurés non parlementaires, issus de la Résistance. Comme ils paraissent jeunes face à l'accusé, au président ou au procureur général !

Et voici Pétain qui s'avance ! En tenue de ville des officiers, son légendaire képi à triple couronne de feuille de chêne et or, ses gants blancs en peau de chamois. Il traverse la foule. Il n'est même pas vouté. Il a choisi pour avocat le bâtonnier Payen, spécialiste des affaires civiles, qui s'est fait assister par Jacques Isorni, 34 ans, qui vient de défendre en vain Brasillach.

Le premier président ouvre l'audience. Et souhaite que les débats se déroulent dans la sérénité. « L'accusé qui comparait aujourd'hui a suscité pendant de longues années les sentiments les plus divers : un enthousiasme que vous

Dans la salle d'audience on attendait Pierre Laval avec une curiosité, une avidité qui touchait au paroxysme. Le maréchal Pétain, lui-même, le premier jour de son procès, n'en avait pas suscité de pareilles. C'est que l'arrivée de Pierre Laval est le véritable coup de théâtre de ce procès (1).

Durant dix audiences, les avocats et les témoins à décharge se sont acharnés sur « le mauvais génie », sur « le sorcier néfaste » du maréchal Pétain. Toutes les vilénies, toutes les trahisons, on l'en rendait responsable. Il servait de paratonnerre, de couverture, de bouclier. (...)

Et voilà que, soudain, Pierre Laval apparaît. (...) Un silence se fait. (...) Pierre Laval passe devant le maréchal Pétain sans sembler le reconnaître. Le maréchal Pétain l'évite du regard. Il est très nerveux. Il triture les plaques dorées de son ceinturon. Il plie et déplie et replie le ruban de sa médaille militaire. (...)

Pierre Laval dépose au creux du fauteuil des témoins son chapeau mou, sa serviette, s'appuie au dossier et fait front au tribunal. (...) Il a maigri, mais sa face est loin d'être aussi ravagée qu'on aurait pu le croire d'après les photographies des journaux. Il a le teint très hâlé, presque bruni. Son cou s'agit dans un col de chemise trop large. La cravate blanche est là. Sous le front étroit, les yeux sont à peine visibles. Leur regard filtre à travers des paupières qui se rejoignent presque complètement. Regard véritablement affreux, reptilien.

On contemple ces deux hommes, l'un derrière l'autre. La figure inaltérable et aux belles lignes du Maréchal, et l'autre, avec sa lippe pendante, avec ses cheveux et sa moustache mal soignés, font un contraste saisissant. Et les deux hommes ont travaillé ensemble, ont gouverné ensemble. Et à quels moments. Ils se sont haïs. L'un a fait arrêter l'autre. Les Allemands l'ont délivré. Et ils se sont retrouvés au pouvoir ensemble. Jusqu'au bout. Jusqu'à Sigmaringen.



Trois mois plus tard, Laval, l'ange noir de Vichy, sera jugé et condamné à mort.

Pour l'instant, ils s'ignorent. Pierre Laval entend se défendre, c'est tout. Il faut tous les efforts du président pour le ramener au procès Pétain. Mais Pierre Laval est subtil, mais Pierre Laval ne dit que ce qu'il veut bien dire. Il entend déjà amorcer son propre procès, préparer l'opinion publique. Il le dit sans ambages. Il n'est pas gêné. Il n'a pas l'air de savoir qu'il est l'homme le plus haï de France, et le plus méprisé. Et que, si le maréchal Pétain a encore des partisans, lui n'a que des ennemis.

Cependant, il n'attaque pas le maréchal Pétain. Alors que la défense a sans cesse tout mis sur la tête de Pierre Laval, lui, jusqu'à présent, il n'a fait que couvrir, excuser, protéger le maréchal Pétain.

A quoi répond cette tactique ? On ne le voit pas encore (...). Cependant, un juré fait comprendre à Pierre Laval que, en son absence, il ne s'était pas passé un jour où les avocats du maréchal Pétain et les témoins cités par eux ne l'eussent, lui, Laval, couvert de boue et chargé de tous les crimes.

Je regardais, à ce moment, les avocats. L'inquiétude se lisait sur leur visage raidi. Ils n'avaient pas tort.

Pierre Laval, d'abord, ne montra pas qu'il avait été sensible à cette révélation. Il continua son propre panégyrique. Mais, de temps en temps, sans insister, doucement, doucereusement, respectueusement, il faisait partager au maréchal Pétain tous ses actes majeurs, toutes ses compromissions les plus lourdes.

On apprit ainsi que le maréchal Pétain était allé sans aucune hésitation à Montoire, que, en renvoyant Pierre Laval le 13 décembre 1940, il lui avait assuré que M. Flandin était beaucoup plus qualifié que lui pour une collaboration plus étroite avec Hitler.

Quant à la phrase : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne », Laval dévoila qu'elle fut connue et approuvée par le maréchal Pétain, qu'il avait pris pour arbitre entre lui et M. Rochat (à l'époque secrétaire général aux Affaires étrangères), qui trouvait ces paroles inopportunes.

La défense fit préciser à Pierre Laval cette affirmation. Alors, il fit ce demi-tour auquel tous les témoins sont obligés pour répondre aux avocats. Et il se trouva en face du maréchal Pétain. Celui-ci, avec une lueur d'angoisse animant ses yeux éteints, écoutait son ancien chef du gouvernement. Puis des gendarmes armés de mousquetons emmenèrent Pierre Laval.

Et le maréchal Pétain, qui s'était engagé à ne pas dire un mot durant tout le procès, demanda à parler. Il se leva, tremblant un peu. Sa voix était faible, plaintive. Il nia d'avoir approuvé la phrase funeste. C'était un malentendu. Il était sûr que Laval l'avait enlevée de son discours. Il avait « bondi » en l'entendant à la radio.

Pierre Laval était déjà parti (...). J.K. Copyright Christian de Bartillat

(1) Lors de l'invasion de l'Allemagne par les Alliés, l'ex-chef du gouvernement de Vichy s'était réfugié, par avion, en Espagne.

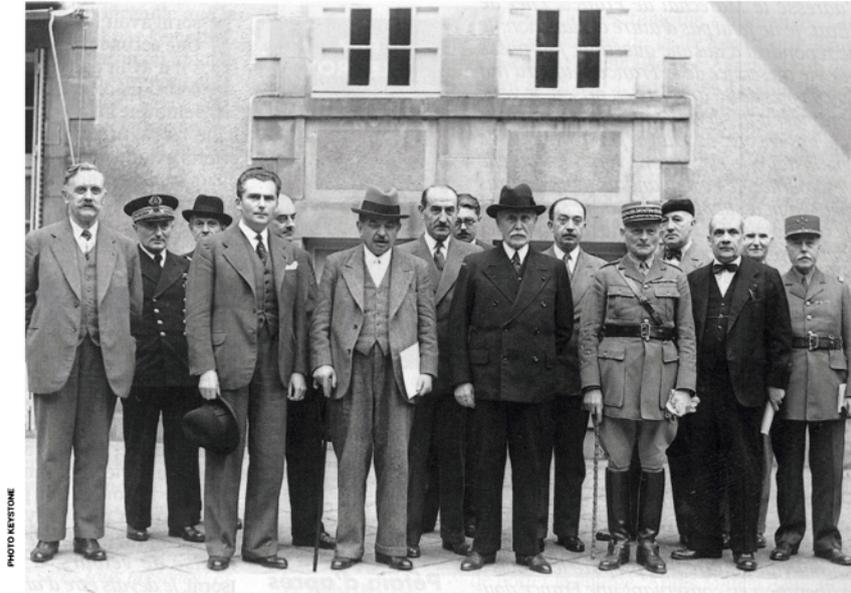


PHOTO REYNOLTE

En juillet 1940, Pétain et son gouvernement. A gauche du Maréchal, Pierre Laval, le vice-président. Au procès, il n'accablera pas Pétain mais cherchera à le faire tomber avec lui.

cusé. Le procureur général peut enfin lire l'acte d'accusation. Philippe Pétain est inculpé d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat et d'intelligence avec l'ennemi en vue de favoriser ses entreprises en corrélation avec les siennes. « Il est des manifestations et des actes, poursuit le procureur général, qu'aucune argumentation, si subtile soit elle, ne peut, dans les conditions où se trouve la France, expliquer, en dehors d'une volonté de complaisance équivalant à la trahison. Comment justifier d'avoir, au lieu de se retrancher derrière l'impossibilité d'aller à l'encontre de toute la législation comme de toutes les traditions françaises, édicté ces abominables lois raciales dont il eût cent fois mieux valu laisser aux autorités occupantes le soin d'en appliquer les principes ? Comment justifier la monstrueuse création des sections spéciales, aux cours d'appel, avec injonction aux magistrats aux ordres des autorités allemandes, d'assassiner les malheureux qu'on leur déferait ? Comment justifier la création d'une Cour suprême de justice avec mission d'établir, sous le contrôle de l'invasisseur, la responsabilité de la France dans la guerre, puisqu'on chargeait la cour de rechercher les responsabilités encourues dans les actes qui ont

contribué au passage de l'état de paix à l'état de guerre, et dans ceux qui ont aggravé la situation ainsi créée, ceux qui d'une part tendaient à mettre la responsabilité de la guerre à la charge de la France et, de l'autre, à l'aggraver, du fait qu'elle n'avait pas dès le mois de mai demandé l'armistice ? Et lorsque les magistrats, refusant de donner cette satisfaction à Hitler, se bornent à rechercher à qui incombe, dans l'impréparation de la guerre, des responsabilités que les débats mettront en partie à la charge de Pétain, n'est-ce point consacrer officiellement l'asservissement de la France que de dessaisir, sur l'ordre de Hitler, la juridiction qui a pris sur elle de se dérober à ces exigences ? Un associé aux ordres du Führer, tel apparaît le chef de l'Etat, qui a jusqu'à la fin couvert de son autorité de tels actes... »

A toutes ces légitimes questions, le procès ne répondra pas.

Le premier président Mongibeaux tente ensuite de procéder à l'interrogatoire de l'accusé. Pétain refuse. Il veut lire une déclaration rédigée par Jacques Isorni. En cet instant, le Maréchal semble vouloir se défendre, et c'est d'une voix claire qu'il dit : « C'est le peuple français qui, par ses représentants »

La plaidoirie de Jacques Isorni

réunis en Assemblée nationale le 10 juillet 1940, m'a confié le pouvoir. C'est à lui que je suis venu rendre des comptes. La Haute Cour telle qu'elle est constituée ne représente pas le peuple français et c'est à lui seul que s'adresse le Maréchal de France, chef de l'Etat. Je ne ferai pas d'autre déclaration. Je ne répondrai à aucune question. J'ai passé ma vie au service de la France. Aujourd'hui âgé de près de 90 ans, jeté en prison, je veux continuer à la servir, en m'adressant à elle une fois encore. Le jour le plus tragique de son histoire, c'est encore vers moi qu'elle s'est tournée. Je ne demandais ni ne désirais rien. On m'a supplié de venir. Je suis venu. De ce pouvoir, j'ai usé comme d'un bouclier pour protéger le peuple français. »

Puis la voix du Maréchal s'enfle tout d'un coup. Elle est bizarrement beaucoup plus ferme que ce chevrottement radiophonique que les Français avaient si souvent entendu. « Pendant quatre années, par mon action, assure Pétain, j'ai maintenu la France. J'ai assuré aux Français la vie et le pain. J'ai assuré à nos prisonniers le soutien de la nation. Que ceux qui m'accusent et prétendent me juger s'interrogent du fond de leur conscience pour savoir ce que, sans moi, ils seraient peut-être devenus. Pendant que le général de Gaulle, hors de nos frontières, poursuivait la lutte, j'ai préparé les voies à la libération en conservant une France douloureuse mais vivante (1). A quoi, en effet, eût-il servi de libérer des ruines et des cimetières ? Ma vie importe peu. J'ai fait à la

« J'ai préparé les voies à la libération en conservant une France douloureuse mais vivante. »

France le don de ma personne. C'est à cette minute suprême que mon sacrifice ne doit plus être mis en doute. » Dans la salle, le silence est glacial. Au cours du procès, Philippe Pétain ne reprendra que rarement la parole. Impavide, insensible aux bruits de la salle, il ressemble à un petit soldat de bois perdu dans une bataille qui ne le concerne plus. Tout juste réagit-il lorsque le bâtonnier Payen demande à Edouard Daladier, l'ancien président du Conseil : « Monsieur le président, je pose une question à votre conscience. Le maréchal Pétain a-t-il d'après vous trahi la France ? » A ce moment seulement, le vieillard se soulève un peu de son fauteuil. Il y a un bref silence. Et Edouard Daladier de dire lentement, doucement, pesant chacun

(1) Cette dernière phrase servira de référence à tous ceux qui par la suite s'acharneront à « réconcilier » de Gaulle et Pétain, l'un servant de glaive et l'autre de bouclier. Il aura fallu plus de vingt-cinq ans après la guerre pour que cette thèse tenace et commode soit démontée par les historiens.



PAR JULES ROY

Vingt ans après, l'écrivain Jules Roy a rédigé les minutes du procès Pétain d'après les comptes rendus parus au « Journal officiel ». Un ouvrage fulgurant, « le Grand Naufrage », republié aux éditions Albin Michel, dans lequel l'ancien aviateur, qui servit Pétain avant de rejoindre la RAF, se refuse à considérer que le Maréchal fut un traître. Extraits...

Isorni avait la bouche sèche. Une seconde, il se demanda s'il n'avait pas eu tort d'absorber les comprimés de rhéïne que la farouche Madeleine Jacob, attendrie, lui avait offerts avant l'audience. Voyait-on un supporter procurer aux adversaires de son équipe les moyens de mieux se battre ? A la longue, une estime était née entre les journalistes et cet avocat sur l'ardeur et la conviction de qui on devinait que reposait la défense. Le match se jouait sur une balle. Après le but marqué en force par le procureur général, dans une partie difficile et souvent médiocre, la défense pouvait arracher le match nul, et peut-être la victoire. Sans oser le dire, on le souhaitait presque. Isorni attirait plus la sympathie que M. Mornet. « Affalé sur une chaise de velours, a écrit M^r Isorni, je devais être d'une pâleur touchante au vert. Pour me soutenir, la maréchale ne m'offrait complaisamment que de l'eau de Vittel dans le verre du Maréchal... » Lorsque, après cinquante minutes de suspension, l'audience fut reprise, l'avocat eut de la peine à regagner son banc.

« M^r Isorni, vous avez la parole ! » dit M. Mongibeaux. Le micro qu'on venait de placer sur la table du président diffusa ces mots dans les haut-parleurs de la salle de presse. Isorni se leva, raidi par la peur, un brouillard devant les yeux. « Messieurs de la Haute Cour, depuis de longues journées, j'entends les mots "armistice", "Montoire", "Syrie", "Assemblée nationale". Et j'ai quelquefois le sentiment... »

La voix de cuivre clair portait. Peu à peu, elle prit de l'assurance. La salle frémit d'aise. Cette jeunesse inspirée déclenchait enfin dans les âmes un souffle venu du large. Entre ceux qui l'écoutaient et lui s'établissait le courant secret des grâces. Il suffisait à Isorni de paraître pour que la cause fût, déjà, à moitié gagnée, comme, au théâtre, un acteur provoque par sa seule présence le miracle de la foi dans ce qu'il dit et nous emporte en



Au procès, Jacques Isorni se révèle être un fabuleux avocat. Mais il sera plus brillant que convaincant.

croupe avec lui. Plus rien ne comptait que la tragédie qui s'achevait. Isorni broyait enfin le temps, les ennuis, la chaleur et l'angoisse de la dernière audience. Défendu par lui, l'accusé n'était plus un vieil homme accablé mais le roi Philippe VII venu de lui-même chez les siens pour se justifier (...)

Isorni reprenait habilement à son compte, sans blesser le procureur général, l'argument dont le réquisitoire avait usé en faveur des magistrats qui avaient continué à juger sous l'Occupation sans désertier les tribunaux. « Que serait-il arrivé sans nous ? » s'était écrié le procureur général. Il était facile de conclure que le maréchal Pétain avait rendu les mêmes services. Peu à peu, sous les phrases d'Isorni, une autre image apparaissait du vieux monarque à l'occupant : la masse de son inertie et de sa gloire.

« Il s'agissait de savoir si les Français allaient condamner eux-mêmes moins d'hommes pour éviter que ce soient les Allemands qui en condamnent da-

vantage... Messieurs, il n'y a pas eu de crime. Il y a eu le cas le plus tragique qui se soit jamais posé à la conscience d'un gouvernement pris entre deux horreurs. Il a cru choisir la moindre. »

Chaque fois qu'il était saisi d'un recours, le Maréchal graciait. « Voyez plutôt un maréchal qui a peut-être sacrifié des principes juridiques, qui a peut-être, une fois encore, fait des concessions morales, mais qui n'avait qu'un but (...), sauver des vies humaines. »

L'occupant l'obligeait, contre son gré et contre son cœur, à tenir des propos dont il souffrait plus que ceux qui les entendaient. Pouvait-on prétendre que, sans lui, il n'y aurait pas eu de travailleurs français en Allemagne ? L'Allemagne avait demandé plus de 2 millions d'ouvriers. Elle en avait reçu 600 000. Elle avait exigé des femmes. Pas une seule femme française n'était partie.

« Il a promulgué une loi qui interdisait à un certain nombre de juifs des activités qu'ils exerçaient normalement... Mais c'est lui qui, en conseil des ministres, a imposé la disposition légale qui prévoyait les exceptions en faveur des anciens combattants et leurs familles. C'est lui qui a empêché le port de l'étoile jaune en zone libre. C'est lui, et lui seul, qui a empêché que la loi (...)

qui allait dénaturaliser tous les juifs (...) depuis 1927 fût promulguée. Je m'adresse au-dessus de vous, à tous les juifs qui ont souffert et qui accablent aujourd'hui le maréchal Pétain. Leur demande : "Ce serait à refaire ? Voudriez-vous qu'il n'y ait pas une zone libre où vous aviez trouvé un abri provisoire alors, pourtant, que le statut du maréchal Pétain y était appliqué ?" Sur cinq millions et demi de juifs qui résidaient en Pologne en 1939, 3 400 000 ont été massacrés par les nazis. A Varsovie, 5 000 seulement sur 400 000 ont survécu (...). »

Qui pouvait résister au romantisme d'Isorni ? Un dieu le possédait. Il tendait des bras implorants. La foi qui le brûlait ga-

gnait comme un incendie que le vent attise. Tassé par l'émotion, l'accusé disparaissait au fond de son fauteuil. On ne respirait plus. Des larmes commençaient à couler sur des joues. « Il me semble, écrivait Madeleine Jacob sur son pupitre, que lorsque, plus tard, on parlera du procès Pétain, c'est le nom de M^r Isorni qui s'imposera à l'histoire de toute cette affaire... » Aujourd'hui encore, il arrive que des hommes qui, pourtant, n'ont pas assisté à cette plaidoirie en citent des passages par cœur, vingt ans après, tant ils furent bouleversés par les extraits qu'en publièrent les journaux d'alors. A présent, Isorni, halebant, acceptait de conduire le maréchal Pétain à la mort, si c'était la mort qu'on prononçait contre lui, mais il avertissait les juges qu'ils assisteraient, où qu'ils fussent, à l'exécution.

« Vous serez tous présents ! Et vous verrez, au fond de vos âmes bouleversées, comment meurt ce maréchal de France que vous aurez condamné. Et le grand visage blême ne vous quittera plus... Depuis quand notre peuple a-t-il opposé Geneviève, protectrice de la ville, à Jeanne qui libéra le sol ? (...) » J.R. Copyright Albin Michel



de ses mots : « En toute conscience, je vous réponde selon moi, le maréchal Pétain a trahi les devoirs de sa charge. » On vit alors passer comme une amertume, comme une contraction douloureuse sur le visage de l'inculpé.

Le défilé des témoins commence. Les grands notables de la III^e République, Paul Reynaud, Edouard Herriot, Albert Lebrun défilent un à un. L'exposé de Léon Blum est éblouissant. A propos du maréchal Pétain, il n'étudie aucune question mais tâche de trouver la formule la plus juste : « Il y a en lui un mystère que je ne puis pénétrer. A-t-il agi par ambition ? Y a-t-il eu chez lui un dessein prémédité, dans le désastre de la patrie, de trouver une occasion de pouvoir personnel ? Je ne veux pas l'affirmer puisque je ne le sais pas, mais je n'ai pas le droit d'écarter cette hypothèse. » Puis l'ancien président du Conseil pose les vraies questions : « Trahir, cela veut dire livrer. Alors que l'armistice, malgré tout, par les limitations qu'il contenait, créait en faveur du peuple français un certain nombre de garanties et de protections, il était du devoir du gouvernement qui l'avait signé de faire respecter par l'ennemi cet armistice, qui a été livré point par point, pièce par pièce, comme le reste. » Cela, personne ne peut le contester.

Lorsque le Maréchal est allé, le 24 octobre 1940, à Montoire, pour rencontrer Hitler et jeter les bases de la collaboration, Laval l'accuse de l'avoir fait de lui-même.

C'est au tour des témoins de l'accusation de porter la charge. Après Marcel Paul, syndicaliste communiste, le bâtonnier Arrighi, miraculé du camp de Mauthausen, accuse le Maréchal d'avoir couvert de son autorité la Légion des volontaires français qui prenait l'uniforme vert. « Qu'à Vichy, le Maréchal fut dans une demi-captivité, c'est possible, s'écrie le témoin, mais au moins il pouvait se taire ! » Pour la défense, l'amiral Fernet et Jacques Chevalier affirment que le Maréchal a toujours encouragé en sous-

Le témoignage de Léon Blum

PAR
MADELEINE
JACOB



Pour le journal « Franc-Tireur », la célèbre journaliste Madeleine Jacob a suivi tout le procès. Elle est là, ce 28 juillet 1945, pour entendre l'ancien président du Conseil Léon Blum.

PHOTO ROGER WOLLET

Avec Léon Blum, la compagnie s'apprête à ouïr beau langage. On ne devait certes pas attendre avec une convoitise à la fois plus spirituelle et plus gourmande en l'hôtel de Madame de Rambouillet. Pétain prend sa place. On ne s'est même pas aperçu qu'il entrait. On ne le remarque pas plus que l'huissier audencier, un peu moins que son gros gendarme. C'est un mannequin de bois, qu'habite pourtant une âme fourbe et corrompue, qu'a protégé une aurole de carton.

Le sourire pâle. Mince, distingué, inchangé. La voix douce, quasi irréaliste, comme sortant d'un coffre fragile : « André-Léon Blum, né à Paris en 1872. »

Il commence aussitôt : « J'ai très peu approché le maréchal Pétain pendant le courant de ma vie politique. Je ne sais pas si je l'avais jamais rencontré quand il est devenu ministre de la Guerre dans le cabinet Gaston Doumergue, constitué après cette insurrection du 6 février 1934 qui a été si près de réussir. Je l'ai ensuite rencontré quelques fois dans les couloirs de la Chambre, dans la salle des séances. Je ne sais pas trop si nous avons échangé une parole. »

Léon Blum poursuit, de cette voix un peu précieuse en ce verbe élégant qu'est le sien et dit le mutisme de Pétain au Comité de coordination de la défense nationale. (...)

Le président Mongibeaux : « Voudriez-vous, monsieur le Président, vous asseoir ? »

Léon Blum : « Je préfère, monsieur le Premier Président, voir ce fauteuil plus près de la Cour. »

Et Léon Blum de voir cette commodité de la conversation. Il reprend la parole.

C'est pour évoquer la tentative de constitution d'un cabinet d'union nationale en 1939, la guerre étant commencée : « Herriot avait conseillé à Daladier de comprendre le maréchal Pétain dans ce nouveau



Léon Blum, ancien président socialiste du Conseil : « Il y a en Pétain un mystère que je ne puis pénétrer ».

gouvernement, et cela pour une raison dont j'ai le souvenir parfaitement exact. Herriot dit à Daladier : « Il est possible qu'à ce moment nous ayons besoin d'un grand effort pour maintenir le pays dans l'esprit de guerre. Prenez avec vous le maréchal Pétain. S'il y a un homme qui soit capable de tenir ce langage au pays, le pays devant avoir confiance quand il lui tiendra ce langage, c'est lui. »

Nous venons de revivre la chute de Paris. La voix frémisante de Léon Blum nous a tout à coup transplantés en arrière dans le temps qui fut celui de notre inguérissable blessure. Il faut avoir entendu Blum pleurer en parlant de ces choses pour réaliser à vif ce que nous avons tous souffert, pour le réaliser après la tourmente, longtemps après.

C'est Bordeaux. C'est le bureau de Georges Mandel où l'esprit de résistance a pris ses quartiers. Il y a là quelques hommes qui se refusent à croire que la porte va bientôt s'ouvrir pour laisser passer la défaite, la trahison, Pétain et la honte. C'est le déroulement éclair des événe-

ments. Pour la première fois, le mot d'armistice est prononcé. Il l'est par Camille Chautemps : « J'étais convaincu qu'en introduisant l'idée d'armistice, on serait obligé de le signer, qu'on entrerait dans l'engrenage dont on ne peut plus se tirer, dont on ne pourrait plus tirer le pays. »

Mais l'idée de Chautemps fait son chemin. On connaît maintenant, depuis le début de ce procès, tous les détails de ces journées des Dupes, du chantage Chautemps, de l'échec prémédité par lui et par Pétain et par Weygand, et par Laval, et par Marquet du départ en Afrique du Nord. Quelques jours plus tard, l'armistice était signé. Les conditions en étaient connues, quelques-unes d'entre elles plutôt. Et Léon Blum est pris soudain d'une sorte de tremblement, car il parle de ce qui marque la France du fer rouge de la honte : « Je veux parler de la clause abominable, sans pré-

cedent dans notre histoire, par laquelle la France s'engageait à livrer à l'Allemagne les exilés qui avaient trouvé un asile sur cette terre. Je suis resté dans un état tel qu'en ce moment ma voix tremble encore (il pleure). Je suis allé retrouver des amis qui avaient le courage, car il en fallait dans ce temps-là, de m'héberger, pour leur demander l'hospitalité... »

Et c'est Vichy. Léon Blum en parle ainsi : « J'ai vu là, pendant deux jours, des hommes se corrompre comme à vue d'œil comme si on les avait plongés dans un bain toxique. Ce qui agissait, c'était la peur, le peur des bandes de Doriot dans la rue, des soldats de Weygand à Clermont-Ferrand, de l'Allemand qui était à Moulins. Ce qu'on appelait le marais dans les assemblées révolutionnaires a connu des peurs de ce genre-là. J'ai compris pourquoi on avait appelé cela le marais. C'était vraiment un marécage dans lequel on voyait se corroder, se dissoudre tout ce qu'on avait connu à certains hommes de courage et de droiture. » M. J.

Le 11 août, devant la Haute Cour, Mornet prononce un terrible réquisitoire. Il reproche au Maréchal les 150 000 otages fusillés, les 230 000 déportés politiques et raciaux...

110 000 déportés politiques, 120 000 déportés raciaux sur lesquels il n'en est revenu que 1 500. » Le procureur général Mornet requiert la mort. Les plaidoiries lui succèdent. Celle d'Isorni est plus brillante que convaincante (voir le récit de Jules Roy, p. 66).

Il est 21 h 5, le 14 août. La cour se retire. L'attente durera jusqu'à 4 h du matin. Pétain, ivre de fatigue, est ramené des locaux du Quai des Orfèvres où il est logé. Le président Mongibeaux donne lecture de l'arrêt. Par quatorze voix contre treize, la Haute Cour condamne à mort et à l'indignité nationale le vieux Maréchal. Dans la salle, Pétain ne comprend pas. Il se tourne vers le bâtonnier Payen : « Qu'y a-t-il ? Qu'est-ce qui se passe ? » Et il se renfonce dans son fauteuil.

Le président Mongibeaux émet toutefois le vœu qu'en raison du grand âge du condamné, la peine de mort ne soit pas appliquée. Ce souhait sera exaucé par le général de Gaulle. Un petit matin, Philippe Pétain est d'abord conduit à l'aérodrome de Villacoublay, d'où un avion le conduira à Port-Long, près de Pau. Là, le condamné est enfermé au fort du Pourtalet. Douze gardes assurent en permanence la surveillance du prisonnier. Madame Philippe Pétain, qui a, elle, bénéficié d'un non-lieu, n'a toutefois pas été autorisée à accompagner son mari. C'est à l'île d'Yeu que le vieux Maréchal mourra, six ans plus tard. Sans avoir été vraiment jugé. **Pascal KROP**



PHOTO MYSTÈRE / SYGMA

Les souvenirs de Frédéric Pottecher

FRÉDÉRIC POTTECHER



Le célèbre chroniqueur judiciaire a suivi dans son intégralité le procès Pétain. Pour « l'Edj », il en évoque quelques moments forts.

L'audience s'est ouverte le lundi 23 juillet. Il faisait très chaud. Dans le prétoire, une cohue monstre ! Plus de 300 journalistes venus du monde entier, même de Russie !

Il y avait là le vieux procureur général Mornet, la barbe fleurie, la robe cousue de décorations. C'était un magistrat gueulard, aussi bon pour la défense que pour l'accusation, si bien qu'on se demandait s'il avait une opinion. Le premier président Mongibeaux, au contraire, était quelqu'un de remarquablement mesuré. M^r Isorni, le défenseur du Maréchal, s'est tout de suite montré très brillant : on avait beau ne pas être d'accord avec lui, on ne pouvait pas ne pas être ému par son côté profondément aimable. Face à lui, pas moins de 24 jurés : 12 grands résistants et 12 parlementaires de la III^e République...

Soudain le silence se fait : Pétain vient d'entrer par une petite porte. Grand, beau, vêtu d'un uniforme éblouissant : je vous assure, moi qui n'étais pas pour lui, qu'à ce moment-là il nous fait à tous un effet extraordinaire. Il se met au garde-à-vous, exactement comme un sous-lieutenant, claque des talons, se cale dans le fauteuil, devant une petite table où il pose son képi et ses gants... Je suis à un mètre de lui : il est marmoréen. Puis, comme Mongibeaux lui annonce : « Je vais procéder à votre interrogatoire », il lance, d'une voix blanche et précipitée, comme un homme essouffé par la colère : « Je ne répondrai à aucune question ! Vous n'avez pas le droit de me juger ! » et se rassoit... De fait, son interrogatoire est très vite expédié : il dure à peine vingt minutes...

Je me rappelle aussi une interminable joute oratoire entre Paul Reynaud, qui soutenait que l'armistice avait été absolument nécessaire, et le général Weygand, qui affirmait le contraire. Affrontement spectaculaire entre deux hommes qui se ressemblaient tellement qu'on aurait dit deux insectes en train de se battre.



Une interminable joute oratoire opposa Paul Reynaud (au centre), qui soutenait que l'armistice avait été absolument nécessaire, et le général Weygand, qui affirmait le contraire.

Et puis, le 2 août, nous avons vu un petit papier accroché à la porte du prétoire : « Demain, audition de M. Pierre Laval. » Laval, c'était le diable, ni plus ni moins. Quand il est entré, un long frisson de stupeur, presque d'horreur, a parcouru la salle. Il est arrivé comme un taureau, la tête dans les épaules : il a parlé trois heures, sans s'arrêter. Il était d'une vulgarité déplaisante lorsqu'il parlait : il vous expliquait une mission diplomatique, et vous auriez dit qu'il était en train d'acheter un cheval... Avec ça, très dur pour Pétain, qui de temps à autre se levait sur son fauteuil, s'écriait : « Mais non ! Ce n'est pas vrai ! »

Autre moment fort : la comparaison des grands traîtres. Les deux têtes, affreuses, de la trahison : Fernand de Brinon, le responsable, à Vichy, des relations avec l'occupant, et Joseph Darnand, le chef de la Milice. Brinon était grand, avec une allure certaine, mais une telle veulerie : c'était le traître dégonflé dans toute sa splendeur. Je me rappelle que nous nous disions : « Ce type est un minable, une lopette. » Darnand au contraire était dur, méchant avec tout le monde, sans une once de repentir : il était véritablement ignoble... »

Propos recueillis par Sébastien FONTENELLE

PAR JACQUES VERGÈS



Pour « l'Edj », l'avocat Jacques Vergès a accepté de se muer en défenseur du Maréchal. Une cause difficile défendue avec talent...

Si je l'avais défendu...

Je pense qu'un avocat doit défendre tout le monde : le fasciste et le communiste, le puritain et le débauché.

Que penserait-on d'un médecin qui dirait : je suis prêt à soigner la grippe, mais pas les maladies vénériennes ? L'avocat est un explorateur de l'âme humaine tout comme le romancier ; que penserait-on d'un romancier qui ne s'intéresserait qu'aux belles âmes et refuserait de s'intéresser à Julien Sorel ou à Ras-kolnikov, à Thérèse Desqueyroux ou à Gatsby le Magnifique ?

Admirateur passionné de Saint-Just depuis l'époque lointaine où j'avais son âge, j'ai bien accepté de défendre Louis XVI sur l'écran de TF1 pour le bicentenaire de son exécution.

Volontaire dans les Forces françaises libres de ma dix-septième à ma vingtième année, pourquoi ne défendrais-je pas aujourd'hui, pour vous faire plaisir, le maréchal Pétain ?

Jacques Isorni, qui le défendait avec tellement de talent et de passion, n'avait-il pas défendu quelques années plus tôt des communistes devant les sections spéciales ?

Je ne peux d'ailleurs envisager une telle défense qu'à son ombre, maintenant qu'il est mort. Lui qui fut mon « père », comme on dit à la Conférence du stage dont il fut premier secrétaire vingt ans avant moi.

C'est une manière pour moi de lui rester fidèle, lui qui, avocat de l'Algérie française, m'encourageait publiquement, moi, avocat du Front de libération nationale algérien, poursuivi devant le conseil de l'Ordre, à ne pas céder.

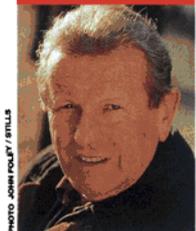
A l'époque, une telle proposition m'eût choqué. Maréchal des logis d'artillerie à la 3^e division d'infanterie algérienne puis à la 15^e division de Paris, j'aurais refusé. Mais, aujourd'hui, cela ne me gêne pas, bien au contraire.

J'envisage le proscrit entrant à la première de la Cour dans sa vareuse à quatre boutons et à poches à soufflets, pantalon à double bande marron et ceinturon de soie, tenant fermement dans sa main son képi à triple couronne de feuilles de chêne d'or et sur ses manches les sept étoiles de maréchal de France, face à la foule. C'est dans ces heures-là que l'avocat éprouve le vertige de couvrir de sa robe l'accusé que Tartuffe déclare indéfendable.

C'est précisément Tartuffe que j'aurais attaqué pour le défendre. J'aurais énuméré tous les votes de l'Assemblée de Bordeaux lui accordant les pleins pouvoirs, c'est-à-dire la gestion d'une défaite dont il ne portait en rien la responsabilité.

J'aurais demandé aux magistrats qui le suivirent avec tant de zèle et, sauf les retraités, lui prêtèrent serment de fidélité s'ils avaient jamais mis en doute la

PAR GILLES PERRAULT



Avec sa force de conviction habituelle, l'écrivain Gilles Perrault a accepté, lui, de prendre l'habit du procureur général. Un réquisitoire violent, passionné et implacable...

Pourquoi j'aurais demandé sa condamnation

N'est-ce pas au banc des accusés de la Cour suprême de justice de Riom qu'il aurait d'abord dû s'asseoir ? Riom : ce procès voulu par lui-même contre les prétendus responsables de la pire défaite jamais essuyée par la France, et qu'il fallut interrompre tant les débats tournaient à la confusion de l'accusation. Pétain, fort de son immense prestige, avait appuyé pendant deux décennies les choix les plus désastreux de l'état-major français et bloqué toutes les innovations salvatrices. L'aviation ? Il tranche : « L'action directe des forces aériennes dans la bataille est illusoire. » Les stukas démontreront le contraire. Les chars ? « Leur faillite est éclatante. » La sottise du propos décourage le commentateur. La nécessité de couvrir les Ardennes par un prolongement de la ligne Maginot ? Ministre de la Guerre en 1934, il affirme : « Les forêts des

Ardennes sont impénétrables... donc ce secteur n'est pas dangereux. » C'est là que la Wehrmacht foudroiera l'armée française. Une défaite est assurément œuvre collective, mais celle de 1940 porte au premier rang la signature de Pétain.

Qui le savait à l'époque ? Resté à l'écart des délibérations confidentielles où s'était préparée la tragédie, le peuple, en 1940, ne voyait toujours en Pétain que le vainqueur de Verdun. Verdun : la plus sanglante bataille de l'histoire de l'humanité, la victoire française la plus mémorable. Un homme, à lui seul, incarnait cette formidable somme de souffrances et de sacrifices. Et il l'incarnait non pas en sacrificeur impassible des masses jetées dans la fournaise, mais en chef humain, attentif à ses soldats, économe de leurs vies autant qu'il était possible. A l'admiration et au respect entourant les militaires vainqueurs de la

► **légalité de cette abdication parlementaire.** J'aurais rappelé à chaque juré – au titre de la Résistance – ce qu'il avait fait en 1940, en 1941, en 1942, en 1944, et lui aurais demandé pour quelle raison, un jour, il avait changé d'avis, passant de la « pétaudière » de Vichy à une forme ou l'autre de la résistance.

J'admets très bien qu'on puisse changer de camp quand la grande clarté des victoires alliées vous montre d'un coup le chemin de l'honneur et de l'intérêt.

J'admets moins qu'on puisse à ce moment-là cracher sur ses compagnons de la veille et vouloir crucifier le chef qu'on couvrait de louanges et dont on

sollicitait francisque ou prébende.

Je leur aurais relu ce que François Mauriac, au début du procès, écrivait dans le *Figaro* : « Si nous avons mérité d'avoir Pétain, nous avons mérité aussi, grâce à Dieu, d'avoir de Gaulle : l'esprit d'abandon et l'esprit de résistance, l'un et l'autre se sont incarnés parmi les Français et se

sont mesurés dans un duel à mort. Mais chacun de ces deux hommes représente infiniment plus que lui-même, et puisque le plus modeste d'entre nous partage la gloire du premier résistant de France, ne reculons pas devant cette pensée qu'une part de nous-mêmes fut peut-être complice à certaines heures de ce vieillard foudroyé. » Foudroyé par qui ? Par les armes.

Tout est là, les armes ; la puissance mécanique qui avait fait la force de l'Allemagne devait, un jour, apporter la victoire aux Alliés. A l'heure où le plus grand nombre restait hébété devant la supériorité allemande, ce fut le mérite intellectuel du général de Gaulle de l'avoir pressenti et annoncé.

Le procès du Maréchal est le procès fait au vaincu aveugle par le vainqueur lucide au moyen des juges borgnes.

Mais les magistrats ne sont pas faits pour ce genre de procès. La justice est là pour régler d'une manière consensuelle des conflits simples au sein de la société au nom de principes admis par tous et non pas pour juger qui a eu raison, qui a eu tort en

face d'événements politiques imprévus comme le fut la victoire allemande en 1940.

Ici, le jugement appartenait à l'Histoire.

« Nous ne saurons jamais ce qu'il (le Maréchal) a évité, nous ne saurons jamais ce qu'aurait été la France sans Vichy », reconnaissait Albert Camus, résistant pourtant, à l'orée du procès Pétain.

La guerre est cruelle, spécialement la guerre civile. La guerre est faite pour résoudre des conflits qui ne relèvent pas des tribunaux. Ce n'est pas seulement le pouvoir qui est au bout du fusil, selon le mot de Mao, mais aussi l'innocence, celle du vainqueur. Le vaincu est coupable d'abord d'être vaincu et j'admets qu'on le tue. Je n'admets pas qu'on tâche de le déshonorer par la mascarade d'un faux procès.

En Union soviétique, les basses œuvres des éboueurs sociaux étaient confiées aux psychiatres. Popov pense que notre société est mal faite. C'est qu'il est fou. A l'asile !

En France, la tradition est différente. Ce travail est confié aux

juges, résistants ou non. Dupont a fait le mauvais choix. C'est qu'il est un traître. Au poteau !

Sauf quand les politiques prennent courageusement eux-mêmes la responsabilité du procès qui, dès lors, cesse d'être une comédie pour devenir un affrontement. C'est le procès de Louis XVI tel que l'impose Saint-Just.

Quand, après Waterloo, le roi demandait au général Moncey de présider le tribunal qui devait juger le maréchal Ney, Moncey lui répondit qu'il n'appartenait pas à un roi de France de ramasser les blessés sur les champs de bataille pour les achever.

Il n'appartient pas plus à des juges de se faire nettoyeurs de tranchées, il y a pour ça des corps d'élite.

J.V.

Avocat, Jacques Vergès est également l'auteur de nombreux ouvrages dont La justice est un jeu (Albin Michel, 1992), Lettre ouverte à des amis algériens devenus tortionnaires (Albin Michel, 1993), Omar m'a tué et Intelligence avec l'ennemi (Michel Lafont, 1994).



PHOTO METROPOLITANA



PHOTO METROPOLITANA

► Grande Guerre, Pétain ajoutait un sentiment rare pour les représentants de sa corporation : on l'aimait.

Qu'il arrive au sommet de l'Etat dans les formes légales, nous ne le contesterons pas, puisque c'est l'évidence. Il n'a pas usurpé le pouvoir. Tout le problème est de savoir ce qu'il en a fait.

Il va dire à son procès devant la Haute Cour : « De ce pouvoir, j'ai usé comme d'un bouclier pour protéger le peuple français. » C'eût été concevable, à la rigueur, légitime.

Une France défaite, rompue, infirmisée, se recueillait sous l'égide du vieux héros et refaisait patiemment ses forces, tandis qu'à Londres les plus vaillants de ses fils continuaient de manier l'épée. Mais Vichy ne songeait pas tant à protéger le peuple français qu'à le châtier et à le remodeler pour le rendre conforme à ses vies. Ce fut la « Révolution na-

Il est 4 heures du matin, le 15 août 1945. Le maréchal Pétain, à l'écoute de sa condamnation, se tourne vers le bâtonnier : « Qu'y a-t-il ? Qu'est-ce qu'il se passe ? » demande-t-il. Et il se renforce dans son fauteuil.

tionale », sinistre farce jouée sous l'œil gouguenard de l'ennemi. Derrière le bouclier de Pétain grouillait la racaille étoilée des chefs militaires vaincus, qui s'était fait du cadavre de la patrie un marchepied vers le pouvoir, les idéologues rances savourant la « divine surprise » de la revanche tant attendue sur la Révolution française, la curaille hébétée du bonheur de se voir confier la jeunesse du pays. C'est avec la France, non pas avec l'ennemi, que ces gens-là avaient un compte à régler. Ils s'y employèrent, allègres et implacables. Rien n'eût été possible sans Pétain. Avec lui, grâce à lui, on vit en France ce qu'aucun autre pays occupé n'eut la disgrâce de connaître : la défaite utilisée par une fraction partisane pour imposer autoritairement à la majorité un modèle de société où le ridicule l'emportait encore, s'il était possible, sur l'odieux. Régnant sur son royaume d'opérette alors que l'Europe vivait une tragédie, entouré d'une cour de bouffons aigres et de momies aberrantes, le premier crime de Pétain est d'avoir rendu la France ridicule.

Choissant le chemin de la « Révolution nationale », il devait forcément rencontrer l'adversaire.

Il va dire à son procès : « Chaque jour, un poignard sur la gorge, j'ai lutté contre les exigences de l'ennemi. » Rien de plus faux.

L'ennemi n'exigeait nullement le statut des juifs, promulgué tout juste trois mois après la défaite, et qui l'étonna par son implacabilité puisqu'il allait plus loin que les ordonnances prises en zone occupée ; on eût dit que l'élève voulait démontrer qu'il pouvait faire mieux que le maître. Et ce fut Vichy qui insista pour fournir les enfants juifs aux exterminateurs nazis, qui ne réclamaient que les adultes. Longue est la liste des mesures prises par Pétain qui précédaient les souhaits de l'ennemi ; infinie, celle de ses soumissions aux exigences adverses. Comment pouvait-il en être autrement, puisque le vieux maréchal s'était engagé très officiellement dans la voie de la collaboration ? Il y eut assurément des résistances et des marchandages, mais en quelle occasion grave la « lutte » de Pétain a-t-elle réussi à épargner une épreuve aux Français ? Les jeunes historiens américains, peu suspects de parti pris, iront au fond de la question et concluront que, avec ou sans Pétain, l'occupant eût obtenu à peu près les mêmes satisfactions. Les Belges et les Hollandais, dépourvus de tout « bouclier », souffrirent ni plus ni moins que les Français. Après avoir rappelé la phrase de Machiavel – « Il vaut toujours mieux céder à la force qu'à la menace de la force » –, Jacques Laurent, pourtant serviteur du régime, conclut : « La menace

avait toujours suffi pour que Vichy cédât. »

Au moins le Maréchal pouvait-il prétendre exercer sa protection sur la zone dite libre – son royaume d'opérette. Une protection dont étaient, bien entendu, privés les « ennemis du régime » – juifs et francs-maçons, par exemple – qui coïncidaient étrangement avec les catégories exécrées par l'ennemi. Mais, après l'occupation totale de la France, en novembre 1942, quelle justification donner à son entêtement à rester au pouvoir ? Le dérisoire bouclier arraché de ses mains débiles, il persiste pourtant, refuse de passer en Afrique du Nord, comme l'y incitent ses plus proches zélés, et s'enfonce désormais dans l'infamie. Il avait voulu et célébré la création de la Légion des volontaires français, envoyée combattre l'armée Rouge sous uniforme ennemi. Il approuve la création de la Milice, fer de lance de la répression contre la Résistance, coupable d'innombrables exactions. En décembre 1943, il nomme secrétaire général au Maintien de l'ordre le chef de cette Milice, Darmand, qui, trois mois plus tôt, a revêtu l'uniforme des Waffen SS et prêté serment de fidélité à Hitler... Ce choix hautement symbolique, qui voit un maréchal de France, « vainqueur de Verdun », confier la sécurité de son régime à l'Obersturmführer SS Darmand, met le paraphe final à la trahison.

Les Norvégiens ont eu meilleure chance : point de Pétain chez eux, mais un nazillon local si méprisé que son patronyme est passé dans toutes les langues : pour désigner un traître, on dit couramment un Quisling. Les Quisling ne manquèrent pas en Europe, balayés et évacués dès la Libération dans les égouts de l'Histoire, mais il n'y eut qu'un Pétain, et, à un demi-siècle de distance, son cadavre politique continue d'empuantir la France.

Un Laval n'eût été qu'une péripétie, comme ses pareils ailleurs. Pétain incarnait trop pour que des millions de Français ne fussent pas enclins à le suivre, et pour beaucoup d'entre eux jusqu'au bout de la trahison. Ils étaient convaincus que cet homme tant vénéré et célébré depuis si longtemps ne pouvait en aucun cas les conduire sur des chemins infâmes. Orgueil ou sénilité : le vieux maréchal a gagé sur sa gloire ancienne la pire des politiques, la politique du pire. Là se situe son crime inexpiable. C'est parce qu'il était Pétain que Pétain devait être condamné.

G.P.

Ecrivain, Gilles Perrault a consacré de nombreux ouvrages à la période de l'Occupation : les Jardins de l'Observatoire (autobiographique, Fayard, 1995), le Grand jour (Lattès, 1994), le Secret du jour (Fayard, 1994), Paris sous l'Occupation (Belfond, 1987).

Jacques Vergès : « Le procès du Maréchal est le procès fait au vaincu aveugle par le vainqueur lucide au moyen des juges borgnes. » Gilles Perrault : « Pétain n'a pas usurpé le pouvoir. Tout le problème est de savoir ce qu'il en a fait. »



Le 15 août 1945, après le verdict, Pétain regagne le fourgon cellulaire. Par quatorze voix contre treize, la Haute Cour a condamné à mort et à l'indignité nationale le vieux maréchal.



Le général de Gaulle grâce le Maréchal en raison de son grand âge. Le condamné restera enfermé au fort du Pourtalet et mourra six ans plus tard à l'île d'Yeu.

LE « CAS PÉTAÏN » ET L'OPINION PUBLIQUE

De l'indulgence à la sévérité

Comment les Français jugent-ils le Maréchal dès septembre 1944 ? Le premier sondage de l'après-Vichy réalisé par l'Ifop est surprenant.

Les sondeurs n'ont pas perdu de temps. En cette première quinzaine de septembre 1944, deux semaines après la libération de Paris, les enquêteurs de l'Ifop arpencent une capitale où le climat politique est à l'euphorie. Pour l'Ifop, « l'épuration est à l'ordre du jour », et le premier sondage de l'après-Vichy s'intéresse tout naturellement au « cas du maréchal Pétain » (1). Le résultat est surprenant.

En effet, à la question : « Faut-il infliger une peine au Maréchal ? », 58 % des Parisiens répondent « non » ! Explication de l'Ifop : « Il s'agit essentiellement d'une attitude d'indulgence, comme le prouvent les commentaires qui accompagnent les réponses. » 22 % des personnes interrogées évoquent ainsi « l'incapacité mentale » de Pétain et « l'impossibilité matérielle d'une sanction ». D'autres (18 %) soulignent, en vrac, qu'il faut « le mettre en retraite ou dans une

maison de santé, le laisser mourir tranquille, respecter son âge » ou « respecter l'homme ». Bref, qu'il est « inutile » de le sanctionner. D'autres enfin (5 %) demandent qu'il soit tenu compte... « des services rendus en 1940 et pendant l'Occupation »...

Les partisans d'une sanction, de leur côté, penchent majoritairement (9 %) pour une « peine morale » : dégradation militaire ou déchéance de la nationalité française. 5 % se prononcent pour une « peine privative de liberté » (exil, déportation, résidence surveillée, forteresse, prison) ; ils ne sont que 3 % à demander la peine capitale.

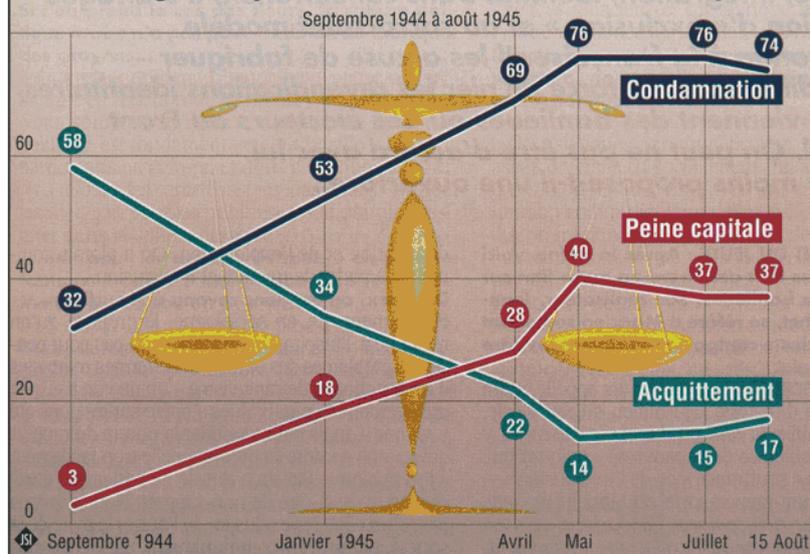
Enfin, selon l'Ifop, « l'examen détaillé des réponses montre que les hommes sont en général plus sévères que les femmes, les ouvriers plus que les autres groupes professionnels, et notamment plus que les rentiers et les retraités ». L'indulgence de ces derniers, cependant, n'explique pas tout. En réalité,

Paris a faim, ses habitants doivent se battre pour survivre et, bien plus que la question de l'épuration et des sanctions, « c'est l'obsession de la ration quotidienne qui fixe les mécontentements » (2). A titre d'exemple, la ration alimentaire minimale d'un Parisien adulte est, en ce mois de septembre 1944, de 1 210 calories par jour là où il en faudrait en moyenne 2 400 !

Cinq mois plus tard, cependant, lorsque l'Ifop pose de nouveau « à l'ensemble du public français » la question de la condamnation du Maréchal, « les réponses montrent que la sévérité du jugement porté sur Pétain s'est accrue dans de notables proportions ». Cette fois, les partisans d'une peine sont 53 %, et 18 % d'entre eux demandent la peine capitale.

Des chiffres confirmés par un troisième sondage, effectué du 1^{er} au 12 avril 1945. Entre-temps, le maréchal Pétain a quitté Sig-

Faut-il infliger une peine au maréchal Pétain ? Si oui, laquelle ?



maringen pour regagner la France, où il a été mis en état d'arrestation. L'Ifop note que « la sévérité du public à son égard a encore très sensiblement augmenté » : les partisans d'une condamnation sont à présent 69 %, 28 % réclamant la peine capitale. Quatrième enquête en mai 1945 : 76 % des Français demandent une condamnation.

En moins d'un an, la majorité de l'opinion est ainsi passée d'« une solution d'indulgence ou d'absolution et d'acquittement » à la solution inverse. D'abord, parce qu'un sentiment de lassitude s'est emparé du pays devant la continuation de la guerre : l'Allemagne n'a capitulé que le 8 mai 1945. Cependant, la vraie raison de la soudaine sévérité des

Français est ailleurs : au mois de mars, les premiers rescapés des camps de la mort nazis (Auschwitz-Birkenau, libéré au mois de février par les Soviétiques, Ravensbrück) sont arrivés en France. En avril, les Américains libèrent Buchenwald, Dora, Dachau, Bergen-Belsen... « L'inexprimable prend visage », note Jean-Pierre Rioux. Les survivants, « squelettes de 40 kilos aux yeux démesurés », bouleversent les Français. Chez ces derniers, l'indulgence n'est plus de mise : en juillet 1945, alors que « le procès du Maréchal s'est ouvert à Paris devant la Haute Cour », ils sont toujours 76 % à demander qu'une peine soit infligée à Pétain ; 37 % se prononcent pour « la peine de mort ».

Le 15 août 1945, les jurés du procès Pétain votèrent, eux, la peine de mort. Mais les sondeurs avaient déjà d'autres préoccupations. Nul enquêteur ne vint demander aux Français ce qu'ils pensaient de ce verdict...
Sébastien FONTENELLE

(1) « Bulletin d'information de l'Ifop », septembre 1944-septembre 1945.
(2) La France de la IV^e République de J.-P. Rioux, tome I, Seuil.